

Communiqué de presse

Carte de séjour "talent-professions médicales et de la pharmacie" : commercialisation des soins ?

À l'annonce par le gouvernement de la création d'une carte de séjour "talent-professions médicales et de la pharmacie", le SFCD se questionne sur cette dérive vers la commercialisation des soins.

Le cadre de cette nouvelle carte de séjour, bâti à la hâte et sans concertation, permet à des professionnels étrangers d'être recrutés au sein d'un établissement public ou privé à but non lucratif des champs sanitaire ou médicosocial. Ce dispositif ne peut garantir une réponse positive à la modification des besoins de soins médicaux des Français.

Le SFCD a publié un livret démographie qui dresse une analyse et un diagnostic de ces besoins et pose des pistes de solutions qui se préoccupent non seulement des professionnels de santé, mais également des patients et des territoires. Vouloir agir sur une des composantes sans tenir compte des deux autres est non seulement illusoire, mais nuisible.

Avec ce nouveau dispositif :

- Comment seront assurées et garanties la protection de ces professionnels étrangers, des patients et de la santé publique ?
- Que va devenir notre diplôme national ? Que deviennent les dispositifs de reconnaissance des diplômes, d'accès partiel ?
- Comment l'éthique des professions réglementées pourra-t-elle résister et protéger la santé sans la livrer en pâture au commerce le plus décomplexé ?
- Quelle sera la place des ordres professionnels, dans la mesure où l'article 7 du projet de loi les remplace par « notamment des professionnels » ?
- La famille de ces professionnels étrangers pourrait-elle bénéficier de la procédure simplifiée "famille accompagnante" et obtenir une carte de séjour talent-professions médicales et de la pharmacie "famille" sans passer par la demande de regroupement familial ?

Comment passer d'un effet d'annonce à un dispositif qui pourra répondre aux besoins médicaux des Français sur le long terme ?

Le SFCD demande la mise en place, sans délai, d'une concertation large.

Contact presse : Dr Nathalie Delphin -Présidente
06 11 69 16 06 - nathalie.delphin@sfcd.fr

A PROPOS DU SFCD

Créé en 1935, le SFCD est le plus ancien syndicat de la profession dentaire. Composé de chirurgiens-dentistes bénévoles de tous modes d'exercice (libéral, salarié, universitaire, dentiste-conseil, collaboration), le SFCD centre sa réflexion sur l'éthique de la relation humaine patient/praticien, dans l'intérêt général et le long terme.

